

## **Rapport d'Activité**

### **Commission Régionale d'Arbitrage**

### **Saison 2022 - 2023**

Après une longue période COVID, qui est derrière nous, la Commission Régionale d'Arbitrage peut maintenant se projeter un peu plus de manière sereine.

#### **LA FORMATION**

Une des solutions serait d'augmenter le nombre d'arbitres pouvant officier aux niveaux régional et national.

Cela commence par la base. Nous souhaitons ainsi mettre en avant l'arbitrage chez les jeunes, valoriser les arbitres jeunes (points DAFA), travailler sur la communication concernant le rôle de l'arbitre et sur les droits et devoirs des autres acteurs (joueurs, techniciens, parents, spectateurs).

Un travail commun sur la formation de base des arbitres pour les 4 Commissions départementales d'Arbitrage bretonnes pourrait aussi être mis en place par la suite en se servant des ressources que sont les arbitres fédéraux et nationaux.

De plus, nous voulons augmenter les supervisions. Ce qui permettrait, en priorité à celles et ceux qui veulent progresser et évoluer, d'être vu(e)s plusieurs fois dans l'année, afin de les préparer aux différents examens théoriques et pratiques auxquels ils pourront être confrontés lors de passage de grade. Seul les membres de la CRA peuvent proposer les noms des candidats au stage national et fédéral.

La Commission Régionale d'Arbitrage a validé 2 arbitres au grade Ligue:

- DEVLIEGHERE Wendy
- LERAY Lou Ann

La Commission Régionale d'Arbitrage tient particulièrement à féliciter :

- Jérôme CHABROL
- Catherine MARIN
- Maïwen LEMARCHAND
- Pascal CHARRAUD

- Jean-Baptiste GRAIGNIC
- Cécilia DUCHENE
- Frédéric DUCHENE

pour l'obtention du grade National ; ceux ci ne pourrons se présenter au stage fédéral qu'après au minimum 2 ans d'exercice au grade National.

Félicitations également à

- Franck LE CORVIC pour l'obtention du Stage Fédéral 2
- Claudiana WAGNER pour l'obtention du Stage fédéral 1.

Le taux de réussite des candidats bretons pour l'obtention de ces différents grades est de 100 %.

Nous souhaitons continuer sur cette voie et arriver à présenter dans 2 ans des arbitres au stage fédéral et des arbitres au stage national, avec le même taux de réussite que cette année.

## **LES DESIGNATIONS**

Beaucoup de matchs rendu : 96 matchs rendus en nationale, et très souvent la veille du match, avec redésignations.

Toutes les demandes de changement de désignation représentent une charge importante de travail à absorber pour la Commission Régionale d'Arbitrage et les Commissions départementales d'Arbitrage.

Concernant les désignations,

- Nombre de match LNV : 13 matchs en ligue B
- Nombre de Matches en Elite : 11 matchs
- L'ensemble des arbitres évoluant en national ont assuré plus de 450 désignations en Elite Avenir, N2 et N3!
- Et bien sûr l'ensemble des matchs régionaux et départementaux gérés par les Commissions départementales d'Arbitrage.

Au niveau national, nous avons essayé de respecter au mieux l'équilibre entre disponibilités et désignations. Bien sûr certains arbitres, étant très disponibles, et particulièrement sur les remplacements, parfois de dernière minute, ont été davantage sollicités.

Merci à eux pour leur réactivité et leur disponibilité.

Les arbitres qui sont également joueurs qui seront sanctionnés en tant que joueur dans un match, pourrons être sanctionnés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

## **LES VOEUX DE LA CRA**

Voeux n°1 : ( Validé à L'assemblée générale du 01/07/2023 )

L'indemnité par équipe et par Arbitre sera réglée par la trésorerie régionale pour la Prénationale et, payable directement à chaque arbitre pour la Régionale.

Voeux n°2 : ( Validé à L'assemblée générale du 01/07/2023 )

L'indemnité marqueur sera réglée par le GSA organisateur pour la Prénationale

Voeux n°3 : ( Validé à L'assemblée générale du 01/07/2023 )

L'absence d'arbitre de couverture ou Arbitre de couverture non licencié au 31 août 280.00€

Tous les clubs engagés dans un championnat LBVB doivent déclarer en début de saison sportive à la CRA un (ou plusieurs) arbitre(s) pour chacune des équipes engagées dans ces compétitions, quel que soit son niveau de pratique.

L'absence d'arbitre de couverture est sanctionnée de l'amende prévue au règlement financier.

**CONCLUSION**

Cette saison prend fin mais la Commission Régionale d'Arbitrage poursuit son évolution et est déjà en pleine réflexion et en plein travail pour la saison prochaine.

N'hésitez pas à apporter vos critiques constructives. Nous sommes à l'écoute!

Bruno PRIOU

Frédéric DUCHENE

Président CRA

Vice-Président CRA

remis après présentation en AG